

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Du lundi 17 novembre 2014 à 18 h 30

Les Membres du Comité Syndical :

Présents :

Sylvaine CHRISTIN, Clotilde DOUCHEMENT, Corine NERI, Richard DESCHAMPS-BERGER, Gilles PETIT, Jean-Paul RATEL, Mandy DURET.

Excusées :

Ondine BONNET-REBIERE.

Madame La Présidente propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 26 août 2014.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

1 – Modifications des statuts du SIVU

Madame la Présidente informe le Comité Syndical qu'il est nécessaire de modifier les statuts du SIVU afin de corriger certains articles incomplets ou d'en rajouter (voir délibération 14).

Après lecture des modifications apportées aux statuts du Syndicat, le Comité approuve ces nouveaux statuts et demande à Monsieur le Préfet de modifier en conséquence l'arrêté de création.

2 – Risque Prévoyance

La Présidente rappelle au comité syndical que les collectivités territoriales et établissements publics ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque « prévoyance ».

Considérant l'intérêt pour le Syndicat Intercommunal Scolaire La Chavanne/Planaise d'adhérer à la convention de participation pour ses agents, le conseil syndical décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires, aux agents de droit public et de droit privé en activité pour financer la couverture du risque « prévoyance », c'est-à-dire l'ensemble des risques liés à l'incapacité de travail, et le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.

Pour ce risque, la participation financière du Syndicat intercommunal scolaire la Chavanne/Planaise, sera accordée exclusivement aux cotisations résultant de la convention de participation qui sera conclue entre le Centre de gestion de la Savoie et le groupement constitué d'Adréa Mutuelle (mandataire) et Mutex.

Le Syndicat pourra adhérer à la convention de participation pour le risque prévoyance proposée par le Centre de gestion de la Savoie à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il sera attribué une somme de 10 € brut par agent et par mois, sous condition d'adhésion au risque prévoyance, pour un temps plein et dit que ce montant sera au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet. Cette participation sera revalorisée selon la valeur du point d'indice.

3 – Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Madame La Présidente informe le Comité Syndical qu'une indemnité de Conseil peut être allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur du Syndicat Intercommunal Scolaire La Chavanne /Planaise.

Elle rappelle que cette indemnité est consentie au titre des prestations facultatives de Conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, prestations fournies personnellement par les agents du Trésor public en dehors des prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré (outre M. Ratel qui s'abstient), décide de ne pas accorder d'indemnité à Madame CAPUT.

4 – Sylviane FUSIER

Madame la Présidente présente au Comité syndical la situation de Sylviane Fusier, agent non titulaire travaillant au sein de l'école. En CDI depuis le 01/09/2009, cet agent ne peut donc bénéficier des avancements d'échelon comme un agent titulaire. Mme Fusier occupe deux postes à temps partiel au sein de l'école : agent d'animation 2^e classe et agent territorial spécialisé des écoles maternelles 2^e classe.

Madame la Présidente propose donc au Comité de faire « rattraper » son retard d'avancement de carrière à Mme Fusier, qui est une personne investie dans l'école.

Actuellement à l'échelon 4 de l'échelle 4 en tant qu'ATSEM (Indice Brut 340 / Indice Majoré 321) et à l'échelon 4 de l'échelle 3 en tant qu'adjoint d'animation (Indice Brut 337 / Indice Majoré 319), la Présidente suggère de faire avancer Mme Fusier à l'échelon 8 sur chaque poste (soit ATSEM : IB 367 / IM 340 et Adjoint d'animation : IB 349 / IB 327).

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide d'accorder cet avancement d'échelon à Mme FUSIER.

5 – La rentrée scolaire et les activités périscolaires

La rentrée scolaire s'est bien passée, avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et des ateliers périscolaires de 15h30 à 16h30.

L'école accueille 114 élèves pour l'année 2014-2015.

Le mardi, les 5 ateliers périscolaires regroupent 66 enfants.

Le jeudi, les 5 ateliers comptent 69 enfants.

Le vendredi, les 4 ateliers accueillent 60 enfants.

Pour la 2^e période, du 24 novembre 2014 au 30 janvier 2015, les effectifs sont quasiment identiques (69 enfants le mardi, 68 le jeudi et 61 le vendredi).

Les contrats des intervenants extérieurs sont renouvelés pour le deuxième cycle, à savoir : ateliers touch-rugby, kamishibaï, cirque, activités maternelles, en parallèle aux ateliers animés par le personnel du SIVU, afin de permettre à d'autres enfants de participer à ces activités.

6 – Groupes de travail cantine scolaire et garderie périscolaire

Suite à des remarques qui reviennent régulièrement sur la cantine, et à la demande de certains parents de facturer la garderie au temps réel ou à la demi-heure, Madame la Présidente suggère la mise en place de groupes de travail sur la cantine et sur la garderie.

Le groupe de travail sur la cantine sera composé de 6 personnes : 2 élus, 2 agents du SIVU et 2 délégués des parents d'élèves. Il aura pour but d'étudier différents points à améliorer, l'organisation, le service des repas, etc.

Le groupe sur la garderie sera composé de 3 élus, qui travailleront notamment sur la location de l'ALGECO et sur un éventuel agrandissement de l'école afin d'accueillir la garderie.

7 – Questions diverses

- Un tiers du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires, soit 1933,33 euros a été versé à la Mairie de Planaise, commune qui héberge l'école intercommunale. Cette dernière va reverser prochainement ce montant au SIVU.
- Le contrat à durée déterminée de Marie-Jo LOZAT est reconduit jusqu'à la fin de l'année scolaire, pour l'accompagnement des enfants dans le bus,
- Pour faire face aux besoins, et suite à une augmentation d'horaire des agents du SIVU depuis la rentrée de septembre, la Présidente demande l'accord des membres du Comité Syndical pour saisir le comité technique du Centre de gestion de la fonction publique de la Savoie afin de pouvoir valider de nouveaux emplois du temps. Suite au conseil du Centre de Gestion de la fonction publique, des fiches de postes seront proposées aux agents du SIVU.

Vu par nous, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 27/11/ 2014 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LA CHAVANNE, le 27 novembre 2014

La Présidente,
Sylvaine CHRISTIN